



## Questions de sécurité concernant le rayonnement des fours à micro-ondes

### Enjeu

Certaines personnes sont préoccupées par les effets potentiels sur la santé de l'exposition aux micro-ondes.

### Contexte

Les fours à micro-ondes représentent un moyen commode de décongeler, cuire et réchauffer des aliments. On en trouve maintenant dans la plupart des résidences et restaurants du Canada ainsi que dans de nombreux établissements commerciaux et industriels.

Les micro-ondes constituent une forme d'énergie électromagnétique de radiofréquence. Elles provoquent la rotation des molécules d'eau des aliments qu'elles pénètrent. Cette rotation entraîne un frottement entre les molécules et, du même coup, une élévation rapide de la température. C'est pourquoi le temps de cuisson au four à micro-ondes est beaucoup plus court que celui au four conventionnel.

Les micro-ondes ne devraient pas être confondues avec les rayons X ou d'autres formes d'énergie intense. Les micro-ondes produites par un four à micro-ondes ne rendent pas les aliments ni le four en soi radioactifs. Lorsque l'on arrête le four, les micro-ondes disparaissent. Elles ne demeurent pas dans les aliments ni dans le four.

### Questions de santé concernant les fuites de radiations électromagnétiques

Il est possible que votre four libère une certaine quantité d'énergie des microondes pendant qu'il est en marche, mais cela ne devrait poser aucun risque pour la santé, du moment que le four est bien entretenu. Santé Canada a établi un règlement précisant les limites acceptables de fuites de radiations électromagnétiques de tout four à micro-ondes vendu, loué ou importé au Canada. Cette limite se situe bien en-deçà des seuils d'exposition pouvant avoir des effets sur la santé.

La clé du maintien des fuites de radiations électromagnétiques à des concentrations acceptables est l'entretien adéquat du four à micro-ondes. Les fuites peuvent augmenter en raison de l'endommagement de la porte ou du joint d'étanchéité du four ou de l'accumulation de saleté près du joint d'étanchéité. Il est important de veiller au bon fonctionnement de l'ensemble des charnières et des loquets.

### Préoccupations concernant les stimulateurs cardiaques

Le fonctionnement de quelques-uns des premiers modèles de stimulateurs cardiaques pouvait être perturbé par les fours à micro-ondes. Cependant, l'amélioration des stimulateurs



cardiaques aux chapitres de la neutralisation et du filtrage des interférences et l'intensité réduite des fuites de radiations électromagnétiques des nouveaux micro-ondes ont permis d'atténuer ou d'éliminer ces préoccupations. La plupart des modèles actuels ne sont pas touchés par la présence d'un four à micro-ondes, du moment que les fuites de radiations électromagnétiques respectent les seuils imposés par Santé Canada. Cependant, si une personne utilisant un stimulateur cardiaque ressent un étourdissement ou un inconfort à proximité d'un four à micro-ondes, elle devrait s'en éloigner immédiatement et consulter un professionnel de la santé.

## Vous vendez votre four à micro-ondes?

Les fours faisant l'objet d'une revente doivent également être conformes au règlement. Si vous vendez un four à micro-ondes qui vous appartient, vous devez vous assurer que les fuites de radiations électromagnétiques ne dépassent pas la limite réglementaire, même s'il n'a jamais été utilisé.

## Réduire vos risques

Vous pouvez faire en sorte que les fuites de radiations électromagnétiques de votre four à micro-ondes demeurent faibles. Voici une liste de suggestions à cet effet.

- Respecter les directives du fabricant en ce qui concerne l'utilisation et les mesures de sécurité.
- Embaucher un technicien en

entretien et en réparation qualifié pour tout ajustement et réparation.

- Ne pas utiliser le four si la porte ne ferme pas ou si elle est courbée, tordue ou endommagée.
- Ne pas désactiver le verrouillage de sécurité du four ni y toucher.
- Ne jamais insérer d'objet par une ouverture du four ni près du joint d'étanchéité.
- Garder la porte et les joints d'étanchéité propres; ne pas utiliser de nettoyants abrasifs.
- Examiner de près le four à micro-ondes. Si la porte, les charnières, les loquets ou l'écran présentent des signes d'endommagement, il est possible que les fuites de radiations électromagnétiques soient trop élevées. Communiquer avec le fabricant, le distributeur ou un technicien les fuites de radiations électromagnétiques en entretien et réparation qualifié pour faire inspecter le four par un professionnel.

## Le rôle de Santé Canada

Santé Canada a établi un règlement en vertu de la Loi sur les dispositifs émettant des radiations afin de régir la conception, la construction et le fonctionnement des fours à micro-ondes qui sont vendus, loués ou importés au Canada. Comme cela est mentionné ci-dessus, le règlement précise les limites acceptables des fuites de radiations électromagnétiques des fours à micro-ondes.

Les fabricants qui importent, vendent ou louent des fours à micro-ondes soumettent volontairement des données techniques à Santé Canada afin de démontrer que leurs modèles de fours respectent le règlement. Pour assurer la conformité, Santé Canada inspecte régulièrement des fours à micro-ondes avant qu'ils soient vendus au détail. Depuis le printemps 2002, aucun des fours inspectés n'a dépassé la limite réglementaire en ce qui a trait à l'énergie de radiofréquence.

## Pour en savoir plus?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la sécurité concernant le rayonnement des fours à micro-ondes, consultez les pages web suivantes : [www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/radiation/microwave\\_ovens-micro-ondes/index-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/radiation/microwave_ovens-micro-ondes/index-fra.php)

<http://lois.justice.gc.ca/fr/R-1/C.R.C.-ch.1370/48219.html#rid-48296>

ou communiquez avec :

Bureau de la protection contre les rayonnements des produits cliniques et de consommation  
775, chemin Brookfield,  
Ottawa (Ontario) K1A 1C1  
Téléphone : (613) 954-6699  
Fax : (613) 952-7584

Pour de plus Votre Santé et Vous information, visitez le site: [www.health.gc.ca/vsv](http://www.health.gc.ca/vsv)